

REDICTION : ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près le place de Trichou. (Téléphone 651) TOURCOING, rue Verte, 53 (Téléphone 4570) Siège administratif : Rue de Béthune, 27, à Lille (Téléphone 97) PRIX DES ABONNEMENTS : Roubaix-Tourcoing : Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr. Nord et départements limitrophes : Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

LE CRIME DE ROUBAIX-TOURCOING Journal Republicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES : . . . 0 fr. 25 par ligne Reclames : . . . 0 fr. 50 Juits divers : . . . 0 fr. 75 Locales : . . . 1 fr. Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal à Paris, dans nos bureaux 50, rue Talbot. TELEPHONE A ROUBAIX : N° 061 | A TOURCOING : N° 1570 A LILLE : N° 97

Le Crime d'Emmerment pour l'Assises CILLON ES COMMANDE A LA SORT

NOUS COMMENCERONS LE DIMANCHE 15 MARS la publication d'un feuilleton LE CRIME de la RUE BASSE Par Jean LORFÈVRE Ce roman intéressera nos lecteurs. L'action est rapide, captivante, et chacun s'attendra aux misères de la jeune Juliette Germain, cette martyre de deux policiers voulant jouir de l'héritage de plusieurs millions que l'héroïne finit par posséder.

Le Crime de la Rue Basse est à lire par tous et commencera le 15 MARS Lire plus loin : L'impôt sur le revenu devant la Chambre. Une victoire du général d'Amado au Maroc. Un mécanicien des mines de Lens accusé à Pont-à-Mousson.

OPINIONS La Corruption Electorale Mon excellent collègue Louis Martin, accompanié de deux députés et de la conscription qu'il représente, a fait, il y a quelques jours, une démarche auprès du gouvernement, pour que celui-ci hâte, devant la Chambre, la discussion et le vote de la proposition de loi sur la corruption électorale, que le Sénat adopta il y a plus d'un an. Le gouvernement a promis de faire tous ses efforts pour amener le vote de cette proposition ; souhaitons qu'ils soient rapides et décisifs, car aucune réforme ne s'impose peut-être avec un caractère d'urgence aussi absolu, à l'attention du législateur.

Le comité exécutif de notre parti s'est justifié, il lui a aussi, et depuis longtemps, des faits de corruption dont les candidats des partis avancés ont été si souvent les victimes, et il a pris tout dernièrement une décision énergique, proclamant la nécessité d'un vote immédiat. Avant de chercher à modifier la forme sous laquelle le corps législatif a manifesté sa volonté, il est beaucoup plus indispensable de mettre sa liberté à l'abri de toutes les tentatives directes ou indirectes dont il est l'objet de la part des candidats et des partis de corruption.

La candidature d'argent, c'est la plaie des démocraties. Le candidat d'argent prépare de longue main son élection ; il dissimule d'abord derrière une philanthropie intéressée et fausse ses procédés corrompeurs ; il commence par faire rechercher dans la contrée où il habite, et qu'il limite, bien entendu, aux confins de la circonscription, tous les malheureux dont on lui dresse la liste ; il les secourt, leur distribue, aux jours des fêtes nationales, le pain, le viande et le vin. Jusque-là, rien de bien extraordinaire, mais une charité électorale, si critiquable que soit son but égoïste, s'exerce au profit de pauvres gens qui sont dans l'extrême besoin. Mais, bientôt, le cercle des opérations plus électorales que charitables, s'étend ; des amis au dévouement silencieux reçoivent la mission de déterminer les commerçants, les agriculteurs momentanément gênés, qui ont tout près d'eux un homme animé des meilleures intentions à leur égard. Celui-ci tient en réserve les fonds dont ils peuvent avoir besoin ; il ne se montrera pas exigeant, surtout si le candidat, pour le remboursement de sa créance, et se contentera de demander, pour tout intérêt, un peu de reconnaissance électorale, de dévouement à sa politique et à sa personne. Le candidat riche devient ainsi, au bout de quelque temps, le banquier intime des

habitants de l'arrondissement victimes de cupidités, passives ou délinquantes. Lorsqu'on leur a prêté son bien, et le billet qu'ils ont signé est le drapeau autour duquel on les force à se rallier lorsque le moment est venu. Avec de grosses subventions, de grosses cotisations, le candidat d'argent force la parole des sociétés ; quand elles lui résistent, il en crée d'autres à côté de lui les entretient. Dans de vastes banquets ou dans d'intimes ripailles, il arrose amplement le corps électoral ; le compte ouvert chez le débitant bien pensant complète l'œuvre.

Et puis, la campagne électorale bal son plein ; s'émoussent les consciences, toutes les consciences à vendre sont achetées ; les affiches, les journaux sont répandus par milliers ; les subventions doublent ; les bannières de sociétés sont renouvelées par le généreux donateur qui repoussé le candidat ; les équipes électorales l'englobent dans les munitions en poche, sillonnent les quartiers et les faubourgs des villes, les chemins de la campagne, jettent la calomnie sur les concurrents ; plus que jamais, les agents sont à l'affût de toutes les défectuosités, pour les soulager quand elles obéissent et consentent à leur rendre plus terribles quand elles résistent.

A côté de la corruption individuelle, parfaitement pratiquée, la corruption collective, habilement organisée, s'exerce aussi. Dans une circonscription du Centre, on me signala le cas suivant. Les habitants d'un village réclamaient depuis longtemps déjà à la commune les fonds nécessaires à la réfection d'un chemin d'intérêt commun ; la commune n'avait pu faire droit à leur demande. Le candidat d'argent apprend le fait ; quelques jours avant le scrutin, les hommes d'affaires arrivent de nuit, au village, au vu de leur notaire, du maire et de la municipalité, lui versent les quelques centaines de francs nécessaires pour faire du chemin boueux, effondré et malpropre, un chemin solide roulant et praticable. Il n'est pas facile qu'un candidat d'argent ne fasse pas de la sorte, à l'égard de tous les pieds dans le village ; il fait tout de bien. C'est par cette phrase dangereuse qu'on excuse tant de basses et vilaines corruptions.

N'est-ce pas encore l'absence de loi sur la corruption électorale qui permet au candidat d'argent d'installer dans la commune un ou plusieurs mandataires salariés, chargés d'organiser le boycottage des petits commerçants et des petits entrepreneurs suspects de républicanisme et de réduire à la misère les journaux qui se refusent à louer leur conscience en même temps que leurs bras ? Ce n'est pas tout ; le candidat au cabinet gouverne avec ses amis, surtout quand ils ne sont pas de ces derniers, parlent souvent à tort et à travers des décrets administratifs contre lesquels ils protestent véhémentement ; mais qu'ils tournent donc un peu leurs regards vers les candidats républicains, aussi bien que la réaction. Pour engager cette lutte, il convient de chercher des appuis chez les progressistes, d'ouvrir à ces derniers les rangs de la majorité, etc.

On peut défendre toutes les causes. M. Gast, de Lorient, et d'autres nous ont dit, en donnant leur avis, autant qu'on le voudra. Mais l'abandon de leurs raisons ne suffira pas pour convaincre les radicaux. — J'entends parler des radicaux qui répouvent ouvertement les doctrines collectivistes, de ceux qui, depuis longtemps déjà, se sont élevés contre le vote en masse, et qui nous rappellent au pays que le programme démocratique donnait les plus larges satisfactions aux tendances de justice sociale.

Ces radicaux-là peuvent se passer du concours des progressistes, aussi bien que des radicaux collectivistes. Ils possèdent à la Chambre une majorité à l'empire suffisante, les arrachant à la nécessité des alliances ouvertes ou des compromissions qui affaiblissent. Qu'ils ne refusent à personne l'accès de cette majorité, du moment que tout nouveau venu pourra en tirer profit, sans principes, c'est parfait. Mais la démocratie comprendrait mal une concentration dans laquelle prendraient place des politiciens qui furent les persécuteurs du parti radical, et rendirent indispensable la constitution d'un cabinet de défense républicaine, après de longues années de régime républicain.

On se plaint, non sans fondement, de l'état d'impression, de détonnement, de nous nous trouvons aujourd'hui. Croit-on qu'une fusion comme celle qu'on recommande serait de nature à dissiper l'impression de gêne que nous ressentons. C'est douteux. Il est même probable que l'opinion démocratique, interprétée et faite comme un recul, comme un abandon de la vigoureuse action républicaine que la nation attend de ses représentants. Henry JAGOT.

La législation anglaise veut aller plus loin encore dans la même voie ; elle propose de loi déposée par M. Clarendon et adoptée par la Chambre des communes le 27 mai 1907, punit sévèrement toute personne qui, dans le dessein d'influencer le corps électoral, énonce en public la fausse allégation d'un fait relatif au caractère ou à la conduite d'un candidat. En Allemagne, M. Brandy a déposé au Reichstag, le 27 février 1907, un projet de résolution aggravant fortement les dispositions du paragraphe 107 du code pénal, qui punit la corruption électorale.

Partout on s'émeut de cette corruption, et on peut s'étonner qu'en France il ait été fait si peu de chose encore, pour mieux dire, à peu près rien. La liberté, c'est la propriété de l'électeur, et celui qui doit le faire condamner, invalider et le rendre infécond. Quel délinquant, d'ailleurs, doit être puni pour le suffrage universel ? Les candidats qui en abusent et dont la corruption est toute la force ? Comment leur action législative peut-elle être efficace, sincère et utile ? Certes, dans bien des cas, heureusement, la probité et la conscience du corps électoral ont raison de ces procédés et ont résisté à la tentation de voter pour qu'il soit et résister souvent, n'est-ce pas une raison de plus pour le protéger toujours ? La conquête du suffrage universel a coûté assez d'efforts, de sacrifices et de peines aux anciens de l'idée républicaine, pour que les jeunes, qui ont obtenu ce droit, ne puissent pas le faire de leur côté, les faire donc à leur tour, au moins à elle, puisqu'ils n'ont pas eu à souffrir pour elle, de placer au-dessus de toute atteinte la liberté et la dignité du suffrage universel qui est à sa base ; en dehors de beaucoup de raisons qui doivent être prises en compte, simplement de la reconnaissance et rien de plus.

René BESNARD, Député d'Indre-et-Loire. La Poétique Le Siblec publie une lettre adressée à M. de Lamoignon, son directeur, par le député de Seine-et-Oise, M. Gast, sur la question de concentration républicaine, telle qu'elle est envisagée par l'ancien gouverneur général de l'Indo-Chine, c'est-à-dire dans le sens d'un accord avec les progressistes. M. Gast est tout à fait partisan de ce rapprochement. On assure que son avis est partagé par d'autres membres de la majorité. Ce n'est pas tout ; un discours récemment prononcé à Nantes, qui n'a pas été sans surprendre les démocrates militants, et qui a causé une sorte de malaise parmi les républicains.

Le principal argument des partisans de la concentration nouvelle, est qu'il s'agit de combattre le socialisme collectiviste, aussi bien que la réaction. Pour engager cette lutte, il convient de chercher des appuis chez les progressistes, d'ouvrir à ces derniers les rangs de la majorité, etc. On peut défendre toutes les causes. M. Gast, de Lorient, et d'autres nous ont dit, en donnant leur avis, autant qu'on le voudra. Mais l'abandon de leurs raisons ne suffira pas pour convaincre les radicaux. — J'entends parler des radicaux qui répouvent ouvertement les doctrines collectivistes, de ceux qui, depuis longtemps déjà, se sont élevés contre le vote en masse, et qui nous rappellent au pays que le programme démocratique donnait les plus larges satisfactions aux tendances de justice sociale.

Ces radicaux-là peuvent se passer du concours des progressistes, aussi bien que des radicaux collectivistes. Ils possèdent à la Chambre une majorité à l'empire suffisante, les arrachant à la nécessité des alliances ouvertes ou des compromissions qui affaiblissent. Qu'ils ne refusent à personne l'accès de cette majorité, du moment que tout nouveau venu pourra en tirer profit, sans principes, c'est parfait. Mais la démocratie comprendrait mal une concentration dans laquelle prendraient place des politiciens qui furent les persécuteurs du parti radical, et rendirent indispensable la constitution d'un cabinet de défense républicaine, après de longues années de régime républicain.

On se plaint, non sans fondement, de l'état d'impression, de détonnement, de nous nous trouvons aujourd'hui. Croit-on qu'une fusion comme celle qu'on recommande serait de nature à dissiper l'impression de gêne que nous ressentons. C'est douteux. Il est même probable que l'opinion démocratique, interprétée et faite comme un recul, comme un abandon de la vigoureuse action républicaine que la nation attend de ses représentants. Henry JAGOT.

LA PRÉPARATION MILITAIRE du jeune soldat Une allocution de M. Chéron Paris, 9 mars. M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, a présidé hier la fête organisée par la Société de préparation militaire « le Jeune Soldat ».

Dans son allocution, il a insisté sur la nécessité de développer dans la jeunesse le sentiment du devoir militaire et de la patrie. Puis il a dit : « Jeunes gens, vous rencontrerez sur le chemin de la vie quelques sceptiques blasés qui vous raileront pour être demeurés fidèles à la religion de la patrie. Vous les inviterez à ouvrir les yeux à la page la plus glorieuse, celle qui fait des hommes de la Révolution. Etait-il des esprits rétrogrades, ceux ? Etait-il des égoïstes ? Peut-on nier qu'il n'eussent été d'humanité, ceux qui avaient dit au monde le Code du droit humain ? »

Les chefs de cabinet des ministres ENCORE UNE DÉMISSION Paris, 9 mars. M. Favre, chef adjoint du cabinet au sous-secrétaire d'Etat des postes, ancien chef adjoint du cabinet de M. Combes à la présidence du conseil, a envoyé sa démission à M. Simey, qui l'a acceptée.

Le corps du lieutenant Paul Boulhaut, tué le 17 février au combat de Ber-Rebba (Maroc), à l'âge de vingt-six ans, dans les circonstances que nous avons exposées, est arrivé hier soir à Paris, en gare de Lyon. Ce matin, à neuf heures, le cercueil, recouvert du drapeau tricolore, de l'uniforme du défunt et de son épée cravatée de crêpe, a été descendu du fourgon où il se trouvait au milieu de nombreuses couronnes en fleurs marocaines. Il a été placé sur un char spécial qu'on avait fait passer par-dessous les barrières de la gare, et qui transportait les couronnes offertes par le ministre de la guerre, les comités républicains libéraux du quartier Rochechouart, le colonel et les officiers du 4^e régiment de zouaves, le colonel et les officiers du 4^e régiment de ligne, le « Souvenir français », la Ville de Verdun, etc. Le lieutenant Boulhaut était originaire, etc.

Le ministre de l'Intérieur, on déclare que c'est par erreur qu'on a annoncé qu'il avait ballotté dans l'élection législative qu'il a eu lieu dans la 2^e circonscription de Clermont-Ferrand. Les suffrages exprimés s'élevaient à 19,006, la majorité absolue est de 9,503. M. Antoine Fabre, maire de Vie-le-Comte, radical, ayant obtenu 9,287 voix, est élu. Sur ce même sujet, on télégraphie de Clermont-Ferrand : « Plusieurs journaux ont annoncé que l'élection de Clermont donnait lieu à un ballottage. La vérité est que si l'on s'en tient au nombre des suffrages exprimés, M. Fabre est élu. Mais pour obtenir ce chiffre de suffrages exprimés, on a annulé un certain nombre de bulletins portant les noms de candidats qui n'avaient pas fait la déclaration de candidature exigée par la loi. Et on s'est demandé si cette opération était régulière. Le cas sera soumis à la commission de recensement, qui se réunira jeudi prochain.

Les papiers du maréchal Bazaine. Vienne, 9 mars. Le gouvernement mexicain a entrepris la publication des papiers inédits du maréchal Bazaine existant dans les archives de la légation du Mexique, à Vienne, et ayant trait notamment à l'expédition française au Mexique. M. Genaro Garcia, érudit écrivain, directeur du Museo Nacional, le grand ethnographe et le grand historien de la légation du Mexique, a été chargé de dépouiller, classer et décrire cette masse de documents. Il a consacré à ce travail une année, et sur son rapport, le gouvernement mexicain a décidé de publier en espagnol et en français, deux de ces documents intéressants du Mexique. Cette publication comprendra plusieurs volumes dont le premier vient de paraître. Il porte sur les origines et le plan de l'expédition, les instructions de Maximilien II, le général Forey, et contient des lettres de l'empereur qui indiquent les motifs politiques de cette aventure qu'on appelle la plus grande pensée du règne, et qui aboutit au désastre et au drame de Querétaro.

NOUVEAU COMBAT AU MAROC L'ENNEMI EN DÉROUTE Nos pertes sont légères Paris, 9 mars. M. Clémenceau s'était fait représenter par M. Fontin, chef de bureau au ministère de la marine, détaché au cabinet de la présidence du Conseil.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. les lieutenants Poupinel, des tirailleurs algériens, et Raspail, de l'artillerie. Armand Grébaud, capitaine municipal de Paris, le lieutenant-colonel Roussel, ancien député de Verdun, et par quatre lieutenants de la garnison de Paris. L'inhumation a eu lieu au cimetière du Nord (Montmartre), où des discours ont été prononcés par MM. le général Prévost, représentant le ministre de la guerre ; le lieutenant West, au nom de la promotion du lieutenant Paul Boulhaut ; le lieutenant-colonel Roussel, et Paul Dérivieux.

Le gouvernement vient d'offrir deux navires pour le transport de troupes, le « Sirois » et le « Maréchal de Castellane ». Ce sont le « Ionie », de la Compagnie Rapet, et le « Neustria », de la Compagnie Cyprine Fabre.

A MAZAGAN Contre la contrebande de guerre Tanger, 9 mars. Le dernier courrier de Mazagan apporte que l'arrivé du Pré-Choua a calmé l'agitation que fomentaient, dans la ville et dans les environs, certains Européens qui tentaient d'éloigner tous les croiseurs dont la surveillance entraînait le trafic de la contrebande. Dans le but d'enrayer l'audace croissante des contrebandiers d'armes de guerre, on a décidé que le droit de visite à bord des navires suspects serait plus fréquemment exercé.

CHAMBRE M. Rabier préside. L'IMPOT sur le Revenu On reprend la discussion du projet de l'impôt sur le revenu. Adoption des articles 3, 4 et 5. Les amendements La discussion porte sur l'article 4 qui répartit les revenus imposables en sept catégories, à savoir : 1^o Revenus des propriétés foncières bâties ; 2^o Revenus des propriétés foncières non bâties ; 3^o Revenus des capitaux mobiliers ; 4^o Bénéfices des commerces, de l'industrie, des charges et offices ; 5^o Bénéfices de l'exploitation agricole ; 6^o Traitements publics et privés, salaires, pensions ; 7^o Revenus des professions libérales et de toute occupation lucrative non dénommée dans les précédentes catégories.

M. Magnié invite la Chambre à remplacer cet article par un autre divisant les revenus en seulement six catégories. Cette motion est combattue par M. Cailhau, qui affirme qu'elle détruirait toute loi. L'amendement Magnié n'est repoussé par 422 voix contre 2 sur 424 votants. M. Vaillant développe un amendement répartissant les revenus en six catégories dont trois impossibles. Cet amendement tend à dispenser de l'impôt les salaires et les traitements, les pensions et les rentes viagères jusqu'à concurrence d'un chiffre de revenu à déterminer.

M. Pichon ne veut pas discuter les modifications proposées par M. Vaillant, mais il demande à la Chambre de voter sur son amendement le plus tôt possible. C'est pourquoi il demande le renvoi immédiat de M. Rabier, et